



Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 029-212901615-20231218-DCM2023_5_6-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers : 23

En exercice : 20
Présents : 17
Votants : 20

N° 2023-5-6

L'an deux mil vingt-trois, Le dix-huit décembre à 20 heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2023

Monsieur Mikael SIMON est nommé secrétaire de séance

Présents : DEL NERO David, BERTHOLOM Cyril, CASELLINO Mona, HERFAUT Denis, MARTIN Corinne, ARZUR Yvon, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie, LE BOSSER Olivia, CARLIER Morgane, MILIN Claudine, CARIOU Philippe, GOURVES Muriel

Procurations : Laurent FRANCHETEAU à Christian ROUÉ, Karine CORNIC à Claudine MILIN, Marie-Hélène KERNEVEZ à Mona CASELLINO

Objet : FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX 2024

M. Christian RIVIERE, 1^{er} adjoint, adjoint aux Finances et rapporteur, communique la proposition de tarifs communaux et des tarifs relatifs aux services Restauration Scolaire, A.L.S.H et accueils périscolaires pour l'année 2024. La commission des finances propose :

- une augmentation de l'ensemble des prestations comprise entre 3 et 5%,

Pour mémoire, les tarifs relatifs à la Restauration Scolaire, A.L.S.H et accueils périscolaires sont basés sur le Quotient Familial.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs

- ◆ **APPROUVE** les propositions ci-avant décrites
- ◆ **VALIDE** les tarifs 2024 tels que présentés ci-après :

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 029-212901615-20231218-DCM2023_5_6-DE

TARIFS COMMUNAUX AU 1ER JANVIER 2024

Concessions cimetières	
2 m ² pour 15 ans	150.00 €
2 m ² pour 30 ans	240.00 €
5 m ² pour 15 ans	306.00 €
5 m ² pour 30 ans	600.00 €
Colombarium	
Emplacement familiale pour 15 ans	990.00 €
Renouvellement pour 15 ans	210.00 €
Plaque	69.00 €
Plaque jardin du souvenir	45.00 €
Cavurne pour 15 ans	312.00 €
Cavurne pour 30 ans	561.00 €
Droits de place	
Installation ponctuelle	40.00 €
Installation hebdomadaire à l'année - 6 premiers mois gratuits	210.00 €
Droits divers	
Exposition d'œuvres - salle des mariages et des expositions et chapelle St Thomas (par semaine)	32.00 €
Publicité extérieure par an	84.00 €
Bâtiments communaux	
Location mensuelle Atelier Château d'eau (HT)	1 500.00 €
Location mensuelle d'une petite cellule/Pépinière d'entreprises charges comprises (électricité/eau/wifi)	150.00 €
Location mensuelle d'une grande cellule/Pépinière d'entreprises charges comprises (électricité/eau/wifi)	400.00 €
Participation aux frais de fonctionnement des préfabriqués / mois	150.00 €
Loyer mensuel logement Groupe scolaire	370.00 €
Forfait mensuel charges logement Groupe scolaire	100.00 €
Location salle Lannurien	210.00 €
Heure de ménage Bâtiments communaux	63.00 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 029-212901615-20231218-DCM2023_5_6-DE

RESTAURANT SCOLAIRE

Quotient Familial	Tarifs
0 < 500 €	1.00 €
501 < 900 €	1.00 €
901 < 1150 €	3.70 €
1151 < 1400 €	3.70 €
1401 < 1650 €	4.10 €
> 1650 €	4.10 €
Repas Adulte	7.75 €

ALSH VACANCES ET MERCREDI

Quotient Familial	Tarifs Journée	Tarifs	Tarifs
		1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas
0 < 500 €	6.70 €	5.65 €	3.35 €
501 < 900 €	9.80 €	7.75 €	4.90 €
901 < 1150 €	12.35 €	9.80 €	6.20 €
1151 < 1400 €	15.45 €	11.85 €	7.75 €
1401 < 1650 €	17.50 €	14.40 €	8.75 €
> 1650 €	20.60 €	17.50 €	10.30 €

*Un supplément de 6.00 € sera facturé pour toute inscription tardive
(=faite moins d'une semaine avant le jour d'accueil)*

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Quotient Familial	Tarifs	Tarifs	Tarifs
	Matin & soir (de la même journée)	Matin (7h45 - 8h45)	Soir (16h30 - 19h00)
0 < 500 €	2.30 €	1.25 €	1.85 €
501 < 900 €	3.30 €	1.75 €	2.80 €
901 < 1150 €	3.50 €	1.90 €	3.00 €
1151 < 1400 €	3.80 €	2.05 €	3.20 €
1401 < 1650 €	4.10 €	2.15 €	3.40 €
> 1650 €	4.55 €	2.35 €	3.70 €

Un supplément de 6.00 € sera facturé par quart d'heure dépassé le soir

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

David DEL NERO

